



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## contrôle technique des véhicules

Question écrite n° 123310

### Texte de la question

M. Philippe Vuilque alerte M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration sur le contrôle technique des cyclomoteurs anciens. Pour le collectif de défense du cyclomoteur ancien, ce contrôle technique risque de le faire disparaître : la valeur marchande du cyclomoteur ancien est souvent faible, le coût de 30 à 50 € du contrôle technique est dissuasif et il entraîne des complications matérielles pour des pièces qui seront difficiles à trouver. Enfin, il serait dommage d'effacer de la mémoire collective ce moyen de transport motorisé individuel qui a contribué pour une grande part au redressement du pays dans les années après-guerre. Il lui demande de lui indiquer sa position sur ce sujet.

### Texte de la réponse

La mise en oeuvre de la mesure visant à instaurer un contrôle technique obligatoire pour l'ensemble des cyclomoteurs, initialement envisagée à compter du 1er janvier 2012, est différée. La question de l'opportunité de soumettre les cyclomoteurs anciens et de collection à un tel contrôle sera donc réexaminée au moment de la mise en oeuvre de cette mesure.

### Données clés

**Auteur :** [M. Philippe Vuilque](#)

**Circonscription :** Ardennes (2<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 123310

**Rubrique :** Sécurité routière

**Ministère interrogé :** Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration

**Ministère attributaire :** Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 29 novembre 2011, page 12450

**Réponse publiée le :** 22 mai 2012, page 4120